

Dans nos établissements pénitentiaires, les personnels sont confrontés chaque jour à des situations tendues, parfois violentes, qui nécessitent réactivité, professionnalisme et sang-froid.

Mais encore faut-il que les agents disposent des moyens nécessaires pour intervenir en sécurité.

Aujourd'hui, dans l'administration pénitentiaire, seuls les gradés, les officiers et certaines équipes spécialisées sont habilités à porter et détenir des menottes dans l'exercice de leurs fonctions. Les surveillants « détention », eux, ne peuvent ni en être équipés en permanence ni les utiliser de leur propre initiative.

Sur le papier, la règle existe. Sur le terrain, la réalité est toute autre.

Avec le manque chronique de personnels, et notamment de Brigadiers chefs et majors encadrement, il arrive régulièrement que sur certaines plages horaires aucun gradé ne soit présent et/ou immédiatement disponible en détention.

Dans ces moments-là, quand un incident survient avec un détenu, les agents doivent intervenir comme ils peuvent. Et trop souvent, cela signifie une chose très simple : maîtriser un détenu... à mains nues.

Dans certains cas, les collègues doivent maintenir physiquement une personne détenue pendant de longues minutes, parfois bien trop longtemps, dans l'attente de l'arrivée d'un personnel habilité à poser des menottes.



Tout le monde le sait : quelques minutes dans ce type de situation peuvent déjà paraître interminables. Dix minutes deviennent extrêmement éprouvantes. Et au-delà, les risques augmentent pour tout le monde.

Pour les agents d'abord, qui s'exposent à des blessures, mais aussi pour la personne détenue, pour laquelle une contention prolongée peut également devenir problématique.

Face à cette réalité de terrain, l'**UFAP UNSa Justice UR de Toulouse** a saisi la direction interrégionale afin de trouver une solution pragmatique.

La réponse qui nous a été transmise, après saisine de la Direction générale de l'administration pénitentiaire, est pourtant très claire : aucune évolution n'est envisagée.

Pas de menottes supplémentaires.

Pas de menottes textiles.

Pas de menottes à usage unique.

Pas même un dispositif d'urgence sécurisé sous vitre.



Autrement dit : les agents devront continuer à gérer ces situations sans moyen de contraintes.

Pour **l'UFAP UNSa Justice UR de Toulouse**, cette position est difficilement compréhensible.

Personne ne demande de transformer les détentions en armurerie. Mais donner aux personnels un moyen de sécuriser une intervention lorsque la situation l'exige relève simplement du bon sens.

Aujourd'hui, les collègues font déjà énormément avec des moyens limités. Ils interviennent, ils gèrent, ils apaisent les tensions et assurent la sécurité de la détention avec professionnalisme.

Mais leur demander de maintenir physiquement un détenu pendant de longues minutes parce qu'aucun gradé n'est immédiatement disponible n'est pas une solution. Cela expose inutilement les personnels à des risques et complique des interventions déjà sensibles.

Dans le même temps, le ministre de la Justice et la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire viennent d'autoriser l'équipement individuel des agents en bombes lacrymogènes.

Si les agents sont habilités à porter une bombe lacrymogène, qui est une arme de catégorie D, il est difficilement compréhensible qu'ils ne puissent pas également détenir des menottes, elles aussi classées en catégorie D, et les utiliser à bon escient lorsque la situation l'exige.

Cette question n'est d'ailleurs pas nouvelle. Elle s'inscrit dans une revendication portée depuis plusieurs mois par **l'UFAP UNSa Justice** au niveau national, qui demande que les personnels disposent de moyens de contraintes adaptés aux réalités du terrain.

L'UFAP UNSa Justice UR de Toulouse demande qu'une réflexion sérieuse soit engagée sur ce sujet, afin d'adapter les règles aux réalités du terrain.

Parce que la sécurité des personnels ne doit jamais dépendre du hasard ou de la chance.

Et

Parce qu'en détention, quelques minutes peuvent parfois faire toute la différence.

**Pour le Bureau Régional
UFAP UNSa Justice UR de Toulouse
Les Secrétaires Généraux**

